

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

SIEGE SOCIAL AVENUE MOHAMED V – TUNIS –

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions AMEN BANK et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 14-05-2013.

Il est rappelé que le contrat de liquidité d'AMEN BANK est rentré en vigueur le 14-05-2012. Il était composé de 22 201 actions, et de 2 274 821,725 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 14-05-2013, ce contrat était composé de 102 275 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 219 020,391 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'AMEN BANK vont mettre en œuvre à compter du 27-05-2013 un nouveau contrat afin d'assurer la liquidité des actions AMEN BANK et la régularité de leur cotation. Ledit contrat est composé de 30 000 titres AMEN BANK Actions Anciennes et de 1 000 000 dinars de liquidité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*